



Communiqué de presse

Saint-Denis

Le 23 septembre 2013

16^{ème} session annuelle du comité du Memorandum d'entente de l'océan Indien sur le contrôle des navires au titre de l'État

Du 23 au 26 septembre 2013, la France accueille à La Réunion le comité du Memorandum d'entente de l'océan Indien sur le contrôle par l'État du port pour la tenue de sa 16^{ème} session annuelle.

Le Memorandum d'entente pour le contrôle par l'État du port est un accord entre administrations maritimes qui s'engagent à inspecter un nombre déterminé de navires qui font escale dans leurs ports. Ces contrôles permettent de s'assurer ainsi du respect de diverses conventions internationales relatives à la sécurité des navires, à la prévention de la pollution en mer, à la sûreté et aux conditions de vie et de travail. La Direction de la mer Sud Océan Indien conduit à ce titre annuellement 50 inspections de navires étrangers à La Réunion. Cet accord constitue un puissant moyen de lutte contre les navires « sous normes », visant à leur réduction, voire à leur bannissement.

L'ordre du jour de ce 16^{ème} séminaire porte principalement sur :

- l'intégration des nouvelles conventions internationales parmi les outils du Memorandum auxquels les inspecteurs de la sécurité des navires se réfèrent et particulièrement la convention du travail maritime ;
- la prise en compte de la qualité des sociétés de classification et des administrations des États du pavillon, pour le calcul de l'indice de ciblage des navires ;
- la publication via le site Internet du Memorandum, de la liste des navires immobilisés dans les ports des pays membres ;
- la définition des orientations stratégiques, objet du plan quinquennal 2013-2018.

Y seront représentées les administrations maritimes de la France, de l'Australie, de l'Inde, de l'Iran, du Kenya, de l'île Maurice, du Qatar, de l'Afrique du Sud, du Soudan, de la Tanzanie, du Yémen, de Madagascar en qualité d'observateur et les Memoranda d'entente de la Mer noire et d'Abuja (Nigeria).

Contact presse

Préfecture de La Réunion - Service régional de la communication interministérielle

Tél. 0262 40 74 18 / 74 19 - courriel : communication@reunion.pref.gouv.fr

www.reunion.gouv.fr



C'est en 1982 qu'a été signé le 1er Memorandum d'entente pour le contrôle par l'État du port. Six administrations maritimes ont pris alors l'engagement réciproque de conduire un pourcentage minimal d'inspections de navires qui escalent dans leurs ports et de s'assurer du respect de diverses conventions internationales qui touchent à la sécurité des navires, à la prévention de la pollution en mer, à la sûreté et aux conditions de vie et de travail à bord des navires.

Cette initiative a été fructueuse, puisque aujourd'hui 9 accords similaires ont été adoptés au plan mondial, et l'ONU, par le biais de l'Organisation maritime internationale en structure le réseau. Au plan européen, une directive rend contraignant l'effectivité de son application.

Le Memorandum d'entente de l'océan Indien a été créé en 1999 et la France, depuis son territoire de La Réunion, en fait partie depuis 2010 ; elle s'apprête cette année à intégrer pleinement celui des Caraïbes.

Sans créer des normes nouvelles, ces accords entre administrations maritimes développent des systèmes de procédures harmonisées et de partage de l'information entre inspecteurs de la sécurité des navires ; ils constituent un puissant moyen de lutte contre les navires « sous normes » visant à leur réduction, voire à leur bannissement.

87 millions de tonnes de marchandises dangereuses ou polluantes transitent en moyenne chaque année aux abords des eaux de La Réunion, 20 % du trafic maritime étant assuré par des navires pétroliers, gaziers ou chimiquiers.

L'amélioration constante du niveau de sécurité dans le transport maritime et les inspections des navires conduites par le Memorandum de l'océan Indien participent ainsi à prévenir la sauvegarde de la vie humaine en mer et à réduire le risque de pollution en mer.

En 2012, 5 051 inspections de navires ont été conduites en océan Indien conduisant à la détention de 433 navires.

Contact :

Direction de la mer Sud Océan Indien (DMSOI)

Tél. : 02 62 90 19 60

Mél. : dm-soi@developpement-durable.gouv.fr

Contact presse

Préfecture de La Réunion - Service régional de la communication interministérielle

Tél. 0262 40 74 18 / 74 19 - courriel : communication@reunion.pref.gouv.fr

www.reunion.gouv.fr

